



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FICHE DE POSTE

Magistrat coordonnateur de l'antenne régionale de Paris
et de l'antenne ultramarine

(H/F)

Poste susceptible d'être vacant au 1^{er} septembre 2026

L'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués recrute un magistrat coordonnateur pour son antenne de Paris et son antenne ultramarine.

ENVIRONNEMENT DU POSTE

L'Agrasc porte un projet ambitieux : faire en sorte que le crime ne paie pas, en frappant les délinquants au portefeuille.

L'AGRASC est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle conjointe du ministre de la Justice et du ministre de l'Action et des Comptes Publics. Le président du conseil d'administration et la directrice générale de l'AGRASC sont des magistrats de l'ordre judiciaire, la secrétaire générale est issue du ministère des Finances.

Aujourd'hui forte de 86 agents, l'AGRASC a connu une phase de développement exponentielle avec la création entre mars 2021 et avril 2023 de 8 antennes régionales (Marseille, Lyon, Lille, Rennes, Nancy, Bordeaux, Fort-de-France et Paris) ayant conduit en moins de 3 ans au doublement de ses effectifs.

Cette structure a vocation à évoluer encore : quantitativement car la masse des biens en gestion a très fortement augmenté, manifestant l'appropriation toujours plus grande du dispositif par les magistrats et les enquêteurs et qualitativement, les biens en gestion étant de plus en plus complexes.

Outre la direction, l'agence est composée d'un **secrétariat général**, d'une **sous-direction opérationnelle** assurant la coordination des métiers (départements et antennes), le pilotage des activités d'assistance et de formation et la représentation internationale, d'un **département juridique** en charge de la gestion des cryptoactifs, des dossiers internationaux, des restitutions et indemnités, d'un **département immobilier** en charge de la gestion immobilière du stade de la publication de la saisie jusqu'à la confiscation définitive de l'immeuble, sa vente subséquente ou son affectation sociale, d'un **département mobilier** en charge de la dynamisation des scellés et des biens meubles saisis par la mise en œuvre notamment des ventes avant jugement et des affectations, **d'antennes régionales** qui, au plus près des juridictions et des services enquêteurs, participent à l'exécution fluide de la peine de confiscation,

à la dynamisation des scellés et au développement de la culture de la saisie et de la confiscation pénale par des assistances et des formations de proximité et d'une **agence comptable**.

Elle est constituée d'agents fonctionnaires principalement issus des ministères de la Justice, de l'Action et des Comptes Publics et de l'Intérieur ou de contractuels de droit public.

L'Agence vise à répondre au besoin indispensable de gestion des biens saisis, lorsque ceux-ci exigent des actes d'administration (véhicules, immeubles, fonds de commerce, bateaux, etc.). A cet effet, l'Agence a été conçue comme une structure d'assistance juridique et pratique aux juridictions et comme un prestataire de services.

L'Agence dispose également de compétences propres, comme la gestion centralisée des sommes d'argent saisies, l'aliénation des biens vendus avant jugement, l'exécution des confiscations pénales immobilières, les affectations sociales des biens immobiliers confisqués.

Une présentation plus détaillée du fonctionnement de l'agence, son actualité ainsi que son rapport d'activité sont disponibles sur son site intranet : www.agrasc.gouv.fr

DESCRIPTION DU POSTE

Le magistrat coordonnateur pilotera les antennes régionales de Paris et de Fort-de-France.

L'antenne de Paris est composée d'un directeur des services de greffe judiciaires, de trois cadres greffiers et de quatre agents administratifs.

L'antenne ultramarine est composée d'un directeur des services de greffe judiciaires, d'un greffier, d'un enquêteur référent et d'un agent contractuel opérateur de saisie.

La zone d'intervention de l'antenne régionale de Paris correspond à celle de la juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Paris (ressorts des cours d'appel de Bourges, Orléans, Paris et Versailles).

La zone d'intervention de l'antenne ultramarine comprend les territoires suivants : La Guadeloupe, La Guyane, La Martinique, Mayotte, La Nouvelle-Calédonie, La Polynésie française, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna (ressorts des cours d'appel de Basse-Terre, Cayenne, Fort-de-France, Nouméa, Mamoudzou, Papeete, Saint-Denis, Saint-Pierre).

Le magistrat coordonnateur sera plus particulièrement en charge de :

- Piloter et animer l'activité des antennes sur les aspects métiers ;
- Faire remonter au siège de l'Agrasc le suivi de l'activité, les besoins métiers et matériels, les difficultés éventuelles, les bonnes pratiques de ces antennes... ;
- Manager les chefs d'antenne (directeurs des services de greffe judiciaires) ;
- Représenter l'Agrasc sur les territoires concernés ;
- Etablir de bonnes relations partenariales avec les autorités judiciaires et les services d'enquête locaux afin de développer les saisies et confiscations sur leur ressort de compétence ;

- Proposer aux juridictions des pistes d'améliorations dans la gestion des scellés de nature à réduire les frais de justice, notamment en développant les ventes avant jugement et les affectations ;
- Dispenser des formations aux différents acteurs des saisies et confiscations ;
- Participer à des formations ou séminaires internationaux, avec des déplacements à prévoir ;
- Participer aux missions d'assistance auprès des enquêteurs et des juridictions ;
- Participer aux projets stratégiques et aux études juridiques, en lien avec les partenaires et tutelles de l'agence ministère de la justice, ministère des comptes publics, Assemblée Nationale et Sénat, organisations internationales...

POSITION

Détachement sur contrat pour une durée de 3 ans renouvelable.

PROFIL DU POSTE

Le poste est proposé à un magistrat du premier ou deuxième grade disposant déjà d'une solide expérience en juridiction.

Les compétences et aptitudes suivantes sont souhaitées :

- Profil de pénaliste (parquet ou instruction), avec une connaissance des questions de saisies et de confiscations et plus généralement de la dimension patrimoniale de la lutte contre la criminalité organisée au plan national et international. Une expérience en JIRS ou en pôle spécialisé serait un atout.
- Disponibilité et mobilité géographique ;
- Animation d'équipe ;
- Rigueur, discrétion et sens de l'organisation ;
- Réactivité, facultés d'adaptation, d'anticipation et esprit d'initiative.

LOCALISATION DU POSTE

Le poste sera localisé à Paris et de nombreux et fréquents déplacements au sein des antennes et juridictions seront nécessaires. Il s'agit d'une condition essentielle de l'exercice du poste.

DEPOT DES CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures (CV, lettre de motivation et 3 dernières fiches de notation) doivent être adressés par courriel à : Sandra FLOUME, responsable des ressources humaines ;
sandra.floume@agrasc.gouv.fr

DATE LIMITE DE CANDIDATURE

5 juin 2026

PERSONNES A CONTACTER

- **Sandra FLOUME, responsable des ressources humaines**
sandra.floume@agrasc.gouv.fr
01.55.04.04.79